



ACCUSE DE VOL À ETALAGE POUR PRENDRE DEUX BON DE REDUCTION

Par **BONDEREDUCTION**, le 15/11/2014 à 10:41

Bonjour,

J'ai été intercepté par un vigile en sortant de caisse d'une grande surface(chez AUCHAN VELIZY) Il m'a demandé de le suivre dans un local. Je ne comprenais pas pourquoi.

J'ai acheté 2 briques de lait Candy up pour lesquels j'ai bénéficié de bons de réduction sur chacun(0,40centimes par chacun)

En rayon j'ai pris 2 bons supplémentaires dans 2 autres briques pour pouvoir les utiliser tout de suite à la caisse.J'ai déchiré un peu la plastique pour retirer le bon(car il l'a mise au dessous de emballage en plastique)

Il m'a accusé de vol à l'étalage et de dégradation deux briques de lait en magasin pour lesquels j'avais pris les bons de réduction.(mais les briques de lait est encore parfait etat,sauf le plastique est un peu déchiré au bout)

Il m'a parlé comme si j'étais délinquant,**il m'a accuse de vol les bon de réduction** car ils ne m'appartiennent pas, j'ai été très choquée.

Il m'a dit que si je n'achetais pas les produits tout de suite il appellerait la police. Il rempli un dépôt de plainte qui sera obligatoirement envoyé au procureur, d'après ses dires.il m'a obligé de payer le brique de lait et rembourser les deux bon de reduction 0,40 centimes, et je dois signé en reconnaissant les faits.

Il m'a vraiment parlé d'un ton sec et fort tout le long alors qu'en parlant normalement j'aurai très bien compris et je lui fait mes excuses et que j'ai regretté d'avoir mal agi.

Je voudrais savoir si c'est vraiment interdit,et que c'est un vol à etalage et si je risquais quelque chose et s'il avait le droit d'avoir m'accuser de vol à l'etalage?

Depuis ce jour,je suis deprime,choqué et que je regrette mon geste et que j'ai honte de ce que j'ai fait.

Merci pour votre repondre